

PARTIE DÉFENDERESSE

PRÉSENTE

ABSENTE

THE NORTHERN TRUST COMPANY CANADA	Me Silvana Conte (A)
	Me Carine Bouzagliou (P)
	OSLER HOSKIN & HARCOURT S.E.N.C.R.L., s.r.l.

PARTIE DÉFENDERESSE

PRÉSENTE

ABSENTE

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS	Me Gary D.D. Morrison (P)
	Me Bernard Jolin (P)
	Me Jean-François Bienjonetti (A)
	Me Mario Welsh (A)
	Me Benoît Bourgon (A)
	Me Réna Kermasha (A)
	M ^e Sébastien Caron (A)
	HEENAN BLAIKIE, S.E.N.C.R.L., s.r.l.
	Me Lise Girard, Contentieux de l'AMF (P)

PARTIE DÉFENDERESSE

PRÉSENTE

ABSENTE

KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L.	Me Hélène Lefebvre (P)
	Me Michel G. Sylvestre (P)
	Me Claudia Déry (P)
	OGILVY RENAULT S.E.N.C.R.L., s.r.l.

PARTIE DÉFENDERESSE

PRÉSENTE

ABSENTE

SOCIÉTÉ DE FIDUCIE CONCENTRA	Me Robert J. Torralbo (A)
	Me Sébastien Guy (A)
	Me Patrick Kergin (P)
	BLAKE, CASSELS & GRAYDON S.E.N.C.R.L., s.r.l.

PARTIE MISE EN CAUSE

PRÉSENTE

ABSENTE

PIERRE LAPORTE, C.A., ès qualité de liquidateur des fonds Norbourg et Évolution, a/s de Société Ernst & Young	Me Isabelle Desharnais (A)
	Me Marc Duchesne (A)
	Me Simon-Luc Dallaire (A)
	BORDEN LADNER GERVAIS, s.r.l.

PARTIE MISE EN CAUSE

PRÉSENTE

ABSENTE

GILLES ROBILLARD, ès qualité de syndic à l'actif des Sociétés défenderesses faillies, a/s de RSM	Me Denis St-Onge (A)
	Me Patrice Benoît (A)
RICHTER	Me Marie-Hélène Provencher (A)
	GOWLING LAFLEUR HENDERSON, s.r.l.

10 h 02

Suite de l'audition et Conférence de gestion #16 du 30 avril 2009

Le 1^{er} mai 2009

Ouverture de l'audience

La restriction de confidentialité est appliquée à l'enregistrement numérique pour toute la durée de l'audition

Identification des procureurs

Demande d'interrogatoires additionnels

10 h 11

Pour les motifs énoncés oralement sur la demande d'interrogatoires additionnels de KPMG, **LE TRIBUNAL AUTORISE** l'interrogatoire de Mme Maryse Pineault devant porter, en particulier, sur l'approbation de la prise de position dans Services Financiers DR.

10 h 12

En ce qui concerne la demande d'interrogatoires supplémentaires de la part de Northern Trust, **LE TRIBUNAL AUTORISE** l'interrogatoire des institutions bancaires suivantes pour préciser la qualification des comptes se rapportant à Norbourg, ses compagnies affiliées ainsi que ses dirigeants, à savoir un compte en fiducie ou un compte d'opérations, les institutions financières suivantes :

- Banque de Montréal, Groupe Financier;
- Banque de Montréal;
- Caisse populaire La Prairie;
- Banque Royale du Canada;
- Banque Toronto Dominion;
- TD Waterhouse Canada inc.; (ajoutée le 8 mai 2009)
- Valeurs Mobilières Desjardins.

10 h 16

L'ensemble des interrogatoires autorisés devra être complété avant le **15 mai 2009**.

État des engagements

10 h 18

Révision de l'état des engagements, en référence à la lettre de Me Lefebvre à Me Jolin le 29 avril 2009

Interrogatoire de Josée Deslauriers le 22 octobre 2008

10 h 23

Engagement EJD-7 : l'AMF n'a pas en sa possession le document intitulé «Document de décision». Cependant, si tel document était retrouvé en cours de préparation ultérieure, il sera transmis immédiatement aux procureurs. Le même principe s'applique à tous les autres documents demandés dans la liste ci-après.

Interrogatoire de Sylvie Lacroix du 27 octobre 2008

10 h 28

Engagement ESL-10 : l'AMF n'a pas en sa possession les lettres des 29 novembre 2004 et 31 mai 2005.

500-06-000302-055

ENREGISTREMENT 10 h 30

Suite de l'audition et Conférence de gestion #16 du 30 avril 2009

Le 1^{er} mai 2009

Certains des engagements soulèvent une question de privilège notamment celui rattaché au secret professionnel. Les parties consentent à ce que les documents qui seraient visés par un privilège de cette nature soient remis au Tribunal **au plus tard le 5 mai 2009** afin que ce dernier décide ou non de leur communication sans autre débat.

Documents visés :

- engagement ESL-17
- engagement EPB-4

Interrogatoire de Vincent Mascolo des 28 et 29 octobre 2008

- 10 h 34 **Engagement EVM-1** : le programme transmis est le seul en vigueur entre septembre 2002 et août 2005.
- 10 h 37 **Engagement EVM-4** : les documents et annexes sont inclus dans l'engagement 1 de l'interrogatoire de M. Filion et ont été transmis.
- 10 h 38 **Engagement EVM-7 (objection #8)** : sans objet.
- 10 h 39 **Engagement EVM-19 (objection #16)** : sans objet.
- 10 h 40 **Engagement EVM-43 (objection #37)** : l'AMF déclare qu'elle n'a pas en sa possession d'autres documents que ceux fournis.
- 10 h 46 **D'ici la fin septembre 2009**, les parties dresseront une liste des documents devant faire l'objet de restriction quant à leur confidentialité. Une entente type sera préparée et soumise au Tribunal lors d'une réunion de gestion qui suivra les déclarations de mise au rôle des défendeurs afin qu'elle soit entérinée et exécutoire à l'égard de toutes les parties au dossier.

Pour éviter les écueils pouvant se rapporter à la confidentialité de faits contenus à certaines allégations de la réponse qui doit être déposée **pour le 15 juin 2009**, cette procédure sera transmise dans un premier temps par les demandeurs aux avocats des parties et à Messieurs Lacroix et Beugré et ces derniers devront indiquer au Tribunal **avant le 30 juin 2009** tout problème de confidentialité pouvant se rapporter à l'une ou l'autre des allégations de la réponse. Il est entendu qu'à moins de décision contraire du Tribunal, la réponse dans sa forme finale sera déposée au dossier **le 30 juin**.

La même procédure s'appliquera pour les réponses que produiront les parties défenderesses en utilisant **un délai de 15 jours**.

Interrogatoire de Pierre Bettez du 17 novembre 2008

- 10 h 57 **Engagement EPB-4** : sujet à une décision sur le secret professionnel (engagement ajouté à la liste ci-haut mentionnée à 10 h 30).

Interrogatoire de François Filion du 11 décembre 2008

- 10 h 58 **Engagement EFF-7 : (par Me Létourneau)** : l'AMF n'a pas d'autres documents que ceux déjà transmis.
- 11 h 04 **Objection #2** : étant donné la décision rendue ce matin quant à la demande d'interrogatoire de M. Perron, rien d'autre ne sera fourni à cet égard par l'AMF.

500-06-000302-055
ENREGISTREMENT

11 h 06

Suite de l'audition et Conférence de gestion #16 du 30 avril 2009

Le 1^{er} mai 2009

Interrogatoire de Claire Lewis du 8 décembre 2008

Engagement ECL-1 : l'AMF n'a pas d'autres documents que ceux déjà transmis.

11 h 08

Interrogatoire de Yan Paquette du 15 décembre 2008

Objections #1 et #3 : étant donné la décision rendue ce matin quant à la demande d'interrogatoire de M. Perron, rien d'autre ne sera fourni à cet égard par l'AMF.

[11 h 57]

Objection #4 : les éléments visés par l'objection #4 ayant été accueillis et l'AMF n'ayant pas donné suite à l'invitation du Tribunal, aucune autre information ne sera transmise à ce stade.

11 h 10

Interrogatoire de Pablo Klein du 21 janvier 2009

Engagement EPK-3 : il n'y a pas d'autres informations que celles déjà transmises.

11 h 12

Interrogatoire de Claude Lessard du 22 janvier 2009

Engagement ECLE-8 : il n'y a pas d'autres informations que celles déjà transmises.

11 h 16

Engagement ECLE-10 : il n'y a pas d'autres informations que celles déjà transmises.

11 h 18

Engagement ECLE-13 : les pièces cotées par la demande lors des interrogatoires préalables et qui n'ont pas encore été transmises aux autres parties le seront **au plus tard le 15 juin 2009** au moment de l'inscription.

11 h 19

Engagement ECLE-27 : il n'y a pas d'autres informations que celles déjà transmises.

11 h 21

Engagement ECLE-33 : la pièce n'a pas été retrouvée.

11 h 22

Engagement ECLE-41 : le document n'a pas été retrouvé.

Engagement ECLE-57 : l'engagement sera complété, le cas échéant, lors de l'interrogatoire du 13 mai.

[12 h 03]

Objections #3, #9, #13, #15, #16 et #17 : ces questions seront posées à l'interrogatoire du 13 mai.

11 h 27

Interrogatoire de Jean St-Gelais du 23 janvier 2009 et du 4 février 2009

Engagement EJSG-8 : il n'y a pas d'autres documents que ceux fournis.

Engagement EJSG-20 (objection #55) : l'AMF transmettra le document au Tribunal au plus tard le 5 mai.

Interrogatoire de André Gagnier du 24 février 2009

Objections #8, #19, #20, #29, #30, #31 et #32 : les questions seront répondues par affidavits de M. Gagnier **avant le 15 mai**.

500-06-000302-055

ENREGISTREMENT 11 h 28

11 h 52

12 h 14

12 h 22

12 h 24

12 h 25

12 h 26

12 h 28

12 h 37

12 h 40

12 h 51

13 h 07

13 h 36

Le 1^{er} mai 2009

Suspension

Reprise de l'audience

Du côté des demandeurs, il y a un engagement souscrit lors de l'interrogatoire de M. Asselin qui sera fourni **au plus tard le 15 mai**.

La lettre du 17 avril de Me Lefebvre à Me Bourgon qui répond à des questions sera contresignée par les personnes ayant donné les réponses, et ce, **avant le 15 mai**.

Les précisions additionnelles demandées par Me Bourgon à KPMG feront l'objet d'une réponse **pour le 15 mai**.

Les engagements de Concentra seront communiqués **pour le 15 mai**.

Les précisions demandées par KPMG et les demandeurs à Northern Trust seront communiquées **au plus tard le 15 mai**.

Production d'extraits de l'interrogatoire de Vincent Lacroix par le syndic de faillite

Représentations de Me Desautels

Représentations de Me Létourneau

Représentations de Me Demers

Représentations de Me Bouzaglou

Le Tribunal accepte la proposition à l'effet que Me Larochelle communique aux autres parties les extraits de l'interrogatoire de Vincent Lacroix qu'il désire produire au plus tard le **8 mai 2009**.

Mise en état du dossier :

a) Pièces

b) Interrogatoires

c) Expertises

Échanges entre le Tribunal et les procureurs

Suspension

Reprise de l'audience

Échanges entre le Tribunal et les procureurs (suite)

Il apparaît préférable de procéder en deux étapes.

La première, celle de la mise au rôle, comprendra un premier élagage par chacune des parties, des pièces et des interrogatoires ou parties d'interrogatoires qu'elle désire déposer.

Dans une deuxième étape, une fois les déclarations de mise au rôle déposées par toutes les parties, un exercice d'élagage sera effectué afin de condenser le volume de la preuve pour qu'elle puisse être gérable et assimilable lors du procès.

Les parties consentent et **LE TRIBUNAL ORDONNE** que les documents et interrogatoires qui seront dénoncés avec les déclarations de mise au rôle soient transmis en forme PDF seulement.

500-06-000302-055

ENREGISTREMENT

13 h 52

Suite de l'audition et Conférence de gestion #16 du 30 avril 2009

Le 1^{er} mai 2009

Les parties conviennent qu'une conférence de gestion devra être tenue dans **les premiers jours d'octobre**, date à laquelle les parties auront globalement une meilleure connaissance des paramètres du dossier.

Les demandeurs ont l'intention de demander au Juge en chef une audition par préséance qui devra être effectuée **avant la fin du mois de février 2010** dans l'hypothèse d'un procès débutant en **septembre 2010**.

Les avocats sont conscients et le Tribunal leur rappelle qu'il sera important qu'ils s'assurent d'une disponibilité adéquate pour effectuer la deuxième étape de préparation du dossier pour fins de fixation **entre les mois d'octobre et décembre 2009**.

La date de la conférence de gestion du début d'octobre sera déterminée au cours de la **première quinzaine de juin**.

Appels en garantie de KPMG et de Northern Trust

13 h 57

Les demandes d'appels en garantie sont fixées pour le **26 juin 2009 à 9 h 30** dans une salle à être déterminée.

Varia

Confidentialité

14 h 07

Certaines questions se posent à l'égard des représentations faites au Tribunal en octobre 2008 relativement à l'Ordonnance de confidentialité. Le Tribunal communiquera par écrit aux parties au **début de la semaine du 4 mai** sa compréhension de la position communiquée par les parties et ces dernières, le cas échéant, et dans le délai qui sera stipulé par le Tribunal, pourront communiquer des observations additionnelles.

14 h 09

Fin de l'audience



ANDRÉ PRÉVOST, J.C.S.



Marthe de Launière, g.a.c.s.